

Légende

- Limites communales
- Bâti cadastral
- Parcelles cadastrales
- PHEC- Niveau des plus hautes eaux connues

Aléas

- Faible - Hauteur de submersion < 0,50 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
- Moyen - Hauteur de submersion de 0,50 m à 1 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
- Fort - Hauteur de submersion de 1 m à 2,50 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
- Très Fort - Hauteur de submersion > 2,50 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
- Très Fort - Hauteur de submersion de 1 m à 2,50 m et Vitesse d'écoulement > 0,5 m/s
- Très Fort - Hauteur de submersion > 2,50 m et Vitesse d'écoulement > 0,5 m/s

■ Zone de dissipation de l'énergie, après rupture de digue
 ■ Lit mineur des rivières, lit endigué Très Fort
 ■ Zone d'écoulement préférentiel
 ■ Zone Fréquemment inondable
 ■ Zone hors d'eau isolée ou linéaire
 □ Zone non inondable par la crue de référence du PPRi

Hydrologie

- Cours d'eau
- Surface en eau

Routes

- Route Secondaire
- Route Principale

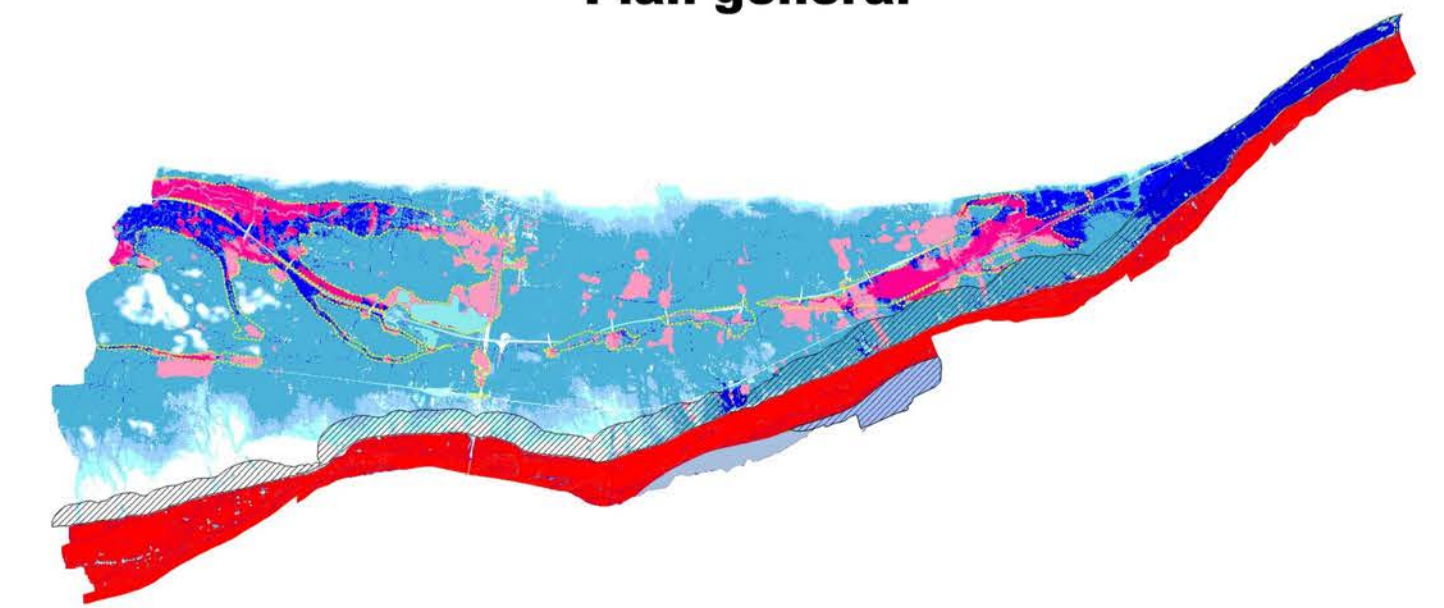



 PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE
 Direction Départementale
 des Territoires
 d'Indre-et-Loire
 Service Risques
 et Sécurité

**Révision
 Du Plan de Prévention
 Des Risques Naturels
 Prévisibles d'Inondation**

Val d'Audion
 Dossier de concertation
 Sur l'aléa

Plan général



Mars 2017